

LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION, EN MAL DE POINTS D'APPUI ÉTHIQUES

entretien avec Patrice Sauvage

Haut-fonctionnaire atypique, Patrice Sauvage, antérieurement consultant auprès de l'OCDE autour des recherches sur l'« économie plurielle », et rapporteur général de la Commission d'évaluation du RMI, a quitté mi-2004 la Mission Régionale (Rhône-Alpes) d'Information sur l'Exclusion, dont il était le directeur depuis 1996. Point d'étape.

Économie & Humanisme : *Au fil des dernières décennies, vous êtes donc passé d'un engagement sur le renouvellement des pratiques économiques à une action explicitement rapportée à la lutte contre l'exclusion. Pourquoi ?*

Patrice Sauvage : Dans une première lecture, du fait d'un enchaînement de circonstances : les services de l'État n'étant guère intéressés à l'émergence et la consolidation de ces alternatives économiques sur lesquelles je travaillais depuis plusieurs années (1), j'ai accepté de m'engager dans l'évaluation du dispositif RMI ; à ce poste, j'ai été amené à travailler sur l'exclusion, et non plus sur ses causes économiques. En fait, ce mouvement « professionnel » a correspondu avec un glissement de l'action publique, lié notamment à un essoufflement de la gauche : de plus en plus, les politiques ont voulu travailler sur les symptômes, et bien moins sur les causes des pauvretés.

En parallèle, ma démarche personnelle, ancrée dans mes convictions chrétiennes, m'a conduit à fréquenter des militants associatifs, des travailleurs sociaux agissant avec les plus pauvres. J'ai perçu à quel point la rencontre avec eux pouvait être un chemin spirituel (2).

Changements dans les attitudes, changements politiques

E. & H. : *L'action sur l'économie ne serait donc pas, à votre avis, un « bon » site du combat contre l'exclusion...*

P. S. : Un combat pour changer la société est nécessaire. Mais je mets beaucoup l'accent, aujourd'hui, sur le changement des personnes et des mentalités. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, d'ailleurs, ne produisent pas seulement un changement des structures et pratiques économiques ; à mon sens,

(1) Cf. par exemple, en 1986, l'enterrement du projet d'une mission nationale « Services de Proximité ».

(2) Ce qui, bien sûr, va de pair avec la lutte contre la pauvreté.



elles visent à une cohérence entre les positions personnelles et l'agir de leurs membres (3). Je me reconnais bien dans la proposition de devenir un « mutant » et non seulement un militant, selon l'expression de René Macaire (4) : à travers ses actions au quotidien, le mutant change, et appelle la société à changer, dans sa culture, ses attitudes, ses représentations. L'une des clés de la mise en œuvre des mesures politiques et des changements structurels est un changement d'attitude. Il y a nécessité d'une fécondation réciproque entre les deux registres. Et cet aller-retour constant est indispensable pour sortir du social palliatif, ce que l'on arrive mal à faire pour l'instant en France.

E. & H. : *Précisément, peut-on parler d'un consensus éthique encadrant la lutte contre l'exclusion en France ?*

P. S. : À ce niveau des valeurs et des finalités de l'action, il n'y a pas un véritable consensus. La gauche a essayé diverses solutions, mais dans une perspective que l'on peut qualifier, en exagérant à peine, d'« administration de la misère ». Du côté de la droite, l'accent est mis sur un souci de responsabilisation des pauvres qui confine à leur culpabilisation. La droite privilégie aussi le traitement des problèmes sociaux en urgence, en pesant encore moins que la gauche sur les causes de l'exclusion.

Avec la présence au pouvoir de ces deux tendances, les risques de retour en arrière sont toujours possibles : le RMA, par exemple, prend le contre-pied de l'idée, mise en avant dans les années 1980 par Bertrand Schwartz (5), selon laquelle le fait de disposer d'un « vrai contrat de travail » est un levier essentiel pour rompre avec la spirale de l'exclusion. Mais en tout état de cause, ni la gauche ni la droite n'ont mis la lutte contre l'exclusion au cœur de leur politique, et ceci depuis 1980. Même au moment de la préparation et du vote de la « loi contre les exclusions » en 1998, rien par exemple n'a été dit, ni fait, pour la mobilisation des entreprises ; on a donné des moyens nouveaux, mais dans une approche finalement assez technocratique (6).

Permettre aux personnes de se développer

E. & H. : *Les deux conceptions que vous relevez sont très pauvres du point de vue éthique...*

P. S. : Oui, car elles ne prévoient pas les moyens permettant aux personnes de se développer en tant qu'acteurs et citoyens. Du côté de la gauche, celles-ci sont plutôt considérées comme des victimes ; et à droite, comme partiellement responsables de leur mal-vivre. Corollairement, même si la loi sur le RMI a souhaité développer une logique d'intégration sociale plus globale, la personne est souvent réduite à son rôle de travailleur.

(3) Cf. *Réconcilier l'économie et le social. L'économie plurielle*, OCDE Poche n° 12, 1996.

(4) Cf. **René Macaire**, *La mutance, clé pour un avenir humain*, L'Harmattan, 1989.

(5) Initiateur de la mission publique « Nouvelles qualifications » et de la démarche associative « Moderniser sans exclure ».

(6) Cf., par exemple, l'obligation d'un « agrément » de l'ANPE, d'une durée plafonnée, pour les travailleurs des structures d'Insertion par l'Activité Économique. Sur l'ensemble des actions et structures d'insertion par l'activité économique, voir *Vers l'insertion par l'emploi, Economie & Humanisme*, Hors série n° 9 (en partenariat avec la FNARS), novembre 2002.



E. & H. : *La République serait-elle globalement en mal de valeurs de référence ?*

P. S. : Aussi bien les prises de position très récentes de l'association « Démocratie et Spiritualité » (7) que les analyses plus anciennes de Tocqueville convergent en ce sens. Celui-ci avait bien montré comment la démocratie peut tourner à la médiocrité et à l'insignifiance. C'est l'affaire des politiques, mais aussi de l'ensemble des citoyens. La société actuelle est individualiste, avec en France cette spécificité d'une conception du rapport à la République qui met au second plan la dimension communautaire pour privilégier celle de l'appartenance à la société dans son ensemble. On a donc à la fois la protection sociale la meilleure, et des liens de solidarité qui s'affaiblissent. Du coup, l'exclusion est assez bien supportée par le corps social, car chacun reste extérieur à l'autre. En dépit des apparences de langage, les Français ne sont pas dans une relation mutuelle entre un « Je » et un « Tu » (8). L'individu est dispensé par la protection sociale et la solidarité institutionnalisée de cette rencontre avec l'autre, qui le ferait changer. Même les travailleurs sociaux ont propension à ériger la « distance » avec leurs « usagers » en principe d'action fondamental, alors qu'une plus grande implication de leur part serait nécessaire.

Pour inverser cette tendance, une autre piste, outre celle de la dimension communautaire, peut être mentionnée : il s'agit d'aider les personnes à travailler leur intériorité, à briser leur individualisme en acceptant de s'ouvrir à l'autre. Dans les causes de l'exclusion, il y a en effet toutes ces attitudes qui font que l'on se représente le pauvre non seulement comme extérieur à soi, mais aussi comme insécurisant ; tandis que si l'on expérimente une certaine transcendance, une certaine structuration intérieure, on est davantage capable d'une rencontre.

Deux piliers sont donc requis pour une société d'intégration : le lien social et la vie intérieure « La démocratie suppose la vertu », écrivait Montesquieu, ce qui me rappelle l'expression de Paul Tillich : le « courage d'être », qui permet d'être solidaire.

Les processus d'exclusion, des révélateurs sociétaux

E. & H. : *Cette position n'est-elle pas d'autant plus difficile à assumer que le discours sur l'accomplissement de l'individu est fréquemment tenu par des courants ou des personnes opposés à tout changement social ?*

P. S. : Effectivement. Il faut donc relier cette optique de l'intériorité à un axe politique. Les changements principaux qui sont à promouvoir pour rompre avec l'exclusion sont ceux qui permet-

(7) Association créée il y a une dizaine d'années et actuellement présidée par J.-B. de Foucauld, 4-6 Place de Valois, 75001 Paris.

(8) Cf. **Martin Buber**, *Je et Tu*, Aubier, 1969.



tent à des hommes de toucher vraiment à leur humanité. C'est très personnel, mais cela nécessite de promouvoir un contexte économique et social qui rende possible cet accomplissement.

La notion d'exclusion rejoint donc la notion d'inégalité : les exclus du travail, ou du logement, ne sont que les révélateurs d'une société qui exclut les potentialités de la personne. Je retiens de mon travail à la MRIE qu'il existe beaucoup de possibilités, si on y met les moyens et si l'on ne survalorise pas le facteur « travail », d'éveil des potentialités de tous. Inversement, si l'on ne valorise que l'insertion par l'emploi, on est conduit à stigmatiser des personnes qui pourraient s'exprimer par d'autres voies. Dit autrement, ce constat nous conduit à refondre et refonder le travail et l'emploi, en reconnaissant et en développant un travail accessible à tous sous des formes diverses, et pas seulement sur le critère de la compétitivité, en refusant également les emplois sans qualité, facteurs de dispersion et d'exploitation (9).

E. & H. : *Pour agir relativement en profondeur face aux exclusions, l'échelon régional vous paraît-il adapté ?*

P. S. : Oui, dans la mesure où l'on adopte une certaine conception de l'action publique : elle passe par des mesures à mettre en place, mais aussi par l'existence de lieux et d'instance d'observation et de débat. À cet égard, le travail à une échelle régionale a du sens. Entre responsables des Villes, des Conseils généraux, de la Région, de l'État, on peut évaluer les actions entreprises, prendre du recul, se confronter. Cette instance qu'est le Conseil régional lui-même, avec ses compétences diverses et sa complémentarité avec le Conseil Économique et Social régional peut être un lieu où l'on relie l'analyse de l'exclusion à ses causes économiques.

Propos recueillis par
Vincent Berthet

(9) Cf. le dossier annuel 2003, de la MRIE, 14 rue Passet, 69007 Lyon. Cf. également les travaux de **Serge Paugam** consacrés à la qualité de l'emploi. *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF, 2000.